

Programme-Horaires(et adresses)du 42° Rallye Aveyron Rouergue Midi-Pyrénées 2015

LUNDI 11 MAI Parution du Règlement. Ouverture des Engagements www.rallyerouergue.com
LUNDI 22 JUIN 24H00 Clôture Engagements Prioritaires :Engagés CFR, Classement Promotion/Trophée Michelin, Coupes de Marque
LUNDI 29 JUIN 24H00 Clôture des Engagements cachet de la Poste faisant foi

VENDREDI 3 JUILLET 19H00 Publication liste des engagés avec affichage des horaires de convocations administratives et techniques

Permanence Rallye du Rouergue : Résid St Eloi Bat D Av de Vibre à RODEZ tel : 0565781743 site Internet : www.rallyerouergue.com email : rallyedurouergue@wanadoo.fr

SAMEDI 4 JUILLET de 9 Heures à Midi : Mise à disposition du Road Book, vérifications préliminaires : Salle de réunion du Service des Sports (niveau-1) du Centre Sportif et culturel l'AMPHITHEATRE Bd du 122° RI RODEZ

SAMEDI 4 JUILLET 13H00 à 19H00 Reconnaissances

DIMANCHE 5 JUILLET 8H00 à 18H00 Reconnaissances

MARDI 7 JUILLET de 9 Heures à Midi : Mise à disposition du Road Book, vérifications préliminaires : Salle des Fêtes de RODEZ Bd du 122° RI (parking accessible rue Eugène Loup par l'arrière du bâtiment)

MARDI 7 JUILLET 13H00 à 19H00 Reconnaissances

MERCREDI 8 JUILLET 8H00 à 18H00 Reconnaissances

14H Ouverture du Parc d'Assistance de LAISSAC Placement avec le Responsable de Parc

JEUDI 9 JUILLET

10H00 à 14H SPECIALE D'ESSAI à LAISSAC

15H00 à 20H15 Vérifications Administratives: Le Foirail- Centre Administratif-LAISSAC.
15H15 à 20H30 Vérifications Techniques : **idem**
18H00 Conférence de Presse : **Archives Départementales 25 Av Victor Hugo à Rodez**
18H45 Tirage au sort Trophée Michelin : même endroit que ci dessus
18H30 Première réunion du collège des Commissaires Sportifs : PC Course

Salle des Fêtes de RODEZ Bd du 122° RI à Rodez

(Parking des officiels accessible Rue Eugène Loup par l'arrière du bâtiment ou rue Vieussens).

17H00 à 22H30 Présentation sur podium et mise en parc fermé de départ pour les voitures vérifiées
Avenue Victor Hugo à Rodez
 (Déchargement, parc remorques obligatoire ; route de Moyrazes Parking Pré Lamarque ou Chemin de la Corniche Parking du Val de Bourran à Rodez.)

VENDREDI 10 JUILLET

8H00 Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1^{ère} Etape. Hall d'entrée de la Salle des Fêtes de Rodez

10H30 Départ de la 1^{ère} Voiture 1^{ère} Etape : Avenue Victor Hugo RODEZ

21H12 Arrivée de la 1^{ère} Voiture 1^{ère} Etape : Podium Bd du 122° RI devant Salle des Fêtes RODEZ
 Entrée en Parc Fermé de Fin d'Etape Avenue Victor Hugo RODEZ

SAMEDI 11 JUILLET

7H00 Affichage du Classement Partiel Provisoire à l'issue de la 1^{ère} Etape et de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape : Hall d'entrée de la Salle des Fêtes Bd du 122° RI Rodez

9H00 Départ de la 1^{ère} Voiture 2^{ème} Etape : Avenue Victor Hugo RODEZ.

17H48 Arrivée 1^{ère} voiture parc de repositionnement Chin de la Corniche Val de Bourran Rodez.

18H18 Arrivée de la 1^{ère} Voiture 2^{ème} Etape : Podium Bd du 122° RI devant Salle des Fêtes RODEZ.

18H25 Remise des Prix : Podium d'Arrivée du Rallye devant salle des Fêtes Bd du 122° RI RODEZ

19H00 Vérifications Finales : Concession Opel : Route d'Espalion à SEBAZAC

Au plus tard **½ H après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé** Affichage du résultat final Provisoire:

1H après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé Affichage du résultat final Définitif : Hall d'entrée Salle des Fêtes de RODEZ



ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rouergue organise du 9 au 11 JUILLET 2015 un rallye automobile national (inscrit CPEA) intitulé

42^{ème} RALLYE AVEYRON ROUERGUE MIDI PYRENEES En mémoire de Daniel WACHORU

Ce Rallye sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA.

Le présent Règlement a été enregistré :

A la Fédération Française du Sport Automobile le 8 Avril **2015** sous le Permis d'Organisation **N°108**

Au Comité Régional Midi Pyrénées le 24 Mars **2015** sous le **N° 23**

L'Organisateur Administratif et Technique est l'ASA DU ROUERGUE Bat D Résidence St Eloi Av de Vabre 12000 RODEZ. Tel : 0565781743, email : rallyedurouergue@wanadoo.fr

Comité d'Organisation

Président :	J GUITARD
Secrétaire	B BOUSQUET
Trésorier	F VERGNES
Relation Communes et Partenaires	Y PAILHORIES, M FRANC, WACHORU-PAUL, S AYMARD
Responsable Parcours et Road Book	M FRANC- Y PAILHORIES
Responsable Sécurité	Y PAILHORIES
Responsable Médical	Dr RIGOBERT
Responsable assistant au PC	G FOURNIER
Responsable Matériel	A BOUSQUET
Responsable Commissaires	H SALES
Responsable Parc Fermé	M SOLIER
Responsable Parc Assistance	Th GRAUBY – M CALMELS
Responsable Rubalisateur-RTS	B DUMAS –B MATHA
Responsable mise en place des ES	D CAVALLI, A GARRIC, B HAMET
Responsable Chronométrage	H GRIMAL-J CROIZIER
Responsable Vérifications Administratives	L WACHORU-PAUL
Responsable Liaisons Radio	F VERGNES – LVMC
Membres	L BONIS, A BOUDOU, Ch BOUSQUET-VENZAC, J CAVALLI, P et A CAYLA , E COUDERC , M CROIZIER ,C GRATIO , C GUIBBAL , F HAMAYS , B LACOMBE ,D LANDES, JM LAFON, S LANDES, A LEFEVRE, F LOMBARD, S MARCHAND, J MAZENQ, M NEYROLLES, E PAUL, S RAUFFET, J RICARD , M SABATIER, W TARDIEU, MF VERGNES, A VERNHES, M WACHORU

Secrétariat du Rallye

RALLYE DU ROUERGUE Résidence St Eloi Bat D Avenue de Vabre 12000 RODEZ

TEL: 05.65.78.17.43

E-mail: rallyedurouergue@wanadoo.fr

Internet : www.rallyerouergue.com

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC :

Nouvelle Salle des Fêtes de RODEZ : Bd du 122eme RI : RODEZ (officiels parking Rue Eugène Loup par l'arrière du bâtiment ou rue Vieussens)

Distribution des Dossiers Officiels, PC Course, Collège des Commissaires Sportifs, Salle de Presse.

1.1 : OFFICIELS

Observateur FFSA :	Gérard PLISSON	12983/0410	
Chauffeur :	Philippe GOMBERT	5859/0909	
Collège Commissaires Sportifs	Président	Jean Claude CRESP	26/0706
	Membre	Jean Marie KREMPFF	3296/0319
	Membre	Gilbert GIRAUD	4864/0701
	Secrétaire du Collège	Fabien ZYCH	4626/0515



Directeur de Course	Pascal BATTE	28230/0805
Directeur de Course Adjoint	Jean Paul MAILLARD	73/0112
	Jean Marc ROGER	3257/0114
	Yves GUILLOU	1995/1207
	Patrick BOUTEILLER	128253/0811
Adjoints Direction de Course au PC	Sylvie ZYCH Chargée des vérifications	3416/0810
	Nicole BONNET (Chargée du Rallye2)	7422/0901
Adjoints Direction de Course aux ES	Christian LECA	8021/0605
	Carmen BELCHI	8747/0804
	Christian COULET	3650/0712
	Pierre DOUSSAN	3634/0706
Adjoints Direction de Course aux Inters Médicalisés	Jean Louis BERNAULT – Jean Claude HECTOR – Alain ALQUIER	
Commissaire Sportif chargé de la Publicité et des Carnets de Bord.	Georges LEMMENS	46609/1411
Véhicule Chronométrage	Hélène GRIMAL – J CROIZIER	
Véhicule Contrôle Radio	Francis VERGNES	5754
Véhicule Autorité	Yveline GUILLOU	5055/1207
	Jean GUITARD	23307/0909
Véhicule Tricolore	Yves PAILHORIES – Michel FRANC	
Véhicule Balai	Dr Jacques BRISSAT	160417/0914
Commissaires Techniques	Christian BONIN Délégué FFSA (A)	1188/0318
	Robert VINCENT (A)	8796/1101
	Yves PERIE (B)	54790/909
	Jean Pierre ROLLAND (B)	2694/0805
	Loÿs BORDERON (B)	183288/0727
	Christophe GIMENO (B)	40651/0502
	Jean Claude MARTY(C)	32003/0806
	Michel THERON-Opel Adam CP	
	Francis JAMMES-Opel Adam Cup	
	Olivier CAPPELLETTI-Citroën Trophy Junior	
Chargés des Relations avec les Concurrents	Joël MARAINE – Nahide ENNAM Jacques JONQUIERES – Marcel CABROL	
Médecin Chef	Docteur RIGOBERT	1110/7967
Juges de Faits	Equipe 1 : M BLANC – F PASCAL Equipe 2 : B GALARD – L TEILLARD	
Président de la Commission des Rallyes	Bernard DEMEUZOIS	1985/0407
Coordinateur Promotion Marketing CFR	Philippe SOULET	42240/1499
Relation Presse	Georges COLIN – Lionel CURRAT	
Speakers	Philippe SOING Jean Pierre BOILON	



1.2: ELIGIBILITE

Le 42ème Rallye Aveyron « Rouergue Midi Pyrénées » compte pour:

- ° Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- ° Le Championnat de France des Rallyes Junior
- ° Le Championnat de France des Rallyes Féminin
- ° Le Championnat de France des Rallyes Team
- ° Classement Promotion/Trophée Michelin
- ° Classement Copilotes
- ° L'Opel Adam Cup
- ° Le Citroën Racing Trophy Junior
- ° La Coupe de France des Rallyes Coefficient 4
- ° Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Midi Pyrénées
- ° Le Challenge de l'ASA Route d'Argent

1.3: VERIFICATIONS

° Les confirmations d'engagement et les horaires de convocation aux vérifications seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ le Vendredi **3 Juillet 2015** sur le site Internet du rallye. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Des vérifications administratives préliminaires pourront avoir lieu lors de la prise du Road Book. : Pièces à fournir : Photocopies de la Licence, du Permis de Conduire et de la première page du Passeport Technique

Les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu le :

JEUDI 9 JUILLET 2015 de 15H à 20H30 Le Foirail-Centre Administratif-LAISSAC

Aux vérifications administratives : La présence de l'équipage au complet est obligatoire.

Suite aux vérifications administratives et techniques vous pourrez entrer en Parc Fermé de départ Av Victor Hugo à Rodez (après présentation sur le podium) à partir de 17H00 à 22H30

° Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu à la Concession Opel, Route d'Espalion à SEBAZAC immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels.

Tarif Horaire de la Main d'Œuvre : 60 Euros TTC Maximum.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance, des ouvriers même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront en aucun cas considérés comme participant au 42° Rallye Aveyron Rouergue Midi Pyrénées .Ils ne seront pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5: Toute personne qui désire participer au 42 ème RALLYE«AVEYRON ROUERGUE MIDI PYRENEES» doit adresser au secrétariat du Rallye : RESIDENCE St ELOI BATIMENT D , AVENUE DE VABRE 12000 RODEZ par email rallyedurouergue@wanadoo.fr ou par <http://www.ffsa-inscriptions.org/>

sa demande d'engagement jointe dûment complétée jusqu'au

LUNDI 29 JUIN à Minuit, le cachet de la poste faisant foi.

LUNDI 22 JUIN à Minuit : Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin et/ou aux Coupes de Marque.

3.1.10 : Le nombre maximum de partants sera de **150 Voitures**. Une liste d'attente pourra être créée. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le vendredi de la semaine précédant la semaine du début du rallye.

3.1.11: Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- 1000 Euros
- 800 Euros pour les Coupes de Marque. (Citroen Racing Trophy Junior, Opel Adam Cup)
- 700 Euros pour les licenciés du Comité Midi-Pyrénées pilotes et copilotes dont le bulletin d'engagement aura été transmis avant le Lundi 22 juin minuit (le cachet de la poste faisant foi) ,800Euros au-delà de cette date (sauf si engagés au CFR et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin).

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12: La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Une plaque d'assistance gratuite sera fournie à chaque engagé aux vérifications. Les éventuelles plaques d'assistance supplémentaires seront vendues 180 Euros pièce jusqu'à 4 maximum.



La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye ou de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 : EQUIPAGES

3.2.9 : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book, et délimitées par les panneaux entrée et sortie de zone casque

3.2 10 : Tous les concurrents ainsi que les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité..

Retrait de Licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3p: ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère Etape : L'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur et proposé au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation. Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion/TM, bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ. Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des coupes de marque bénéficieront d'un écart de 2 minutes pour le premier avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les priorités FFSA ne sont pas prises en compte dans l'établissement de l'ordre de départ. La FFSA se réserve le droit de statuer sur la qualification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la 2^{ème} Etape : l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES4) de la 1^{ère} étape dans les conditions définies aux articles 3.3.1/9.5 du Règlement Standard des Rallyes.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1: VOITURES AUTORISEES

- ° Groupe A et FA y compris WRC (2.0 et 1.6T), S 2000 Atmo et S2000 1.6T(RRC), Super 1600
 - ° Groupe R : R1,R2,R3,R4, R5
 - ° Groupe F 2000
 - ° Les voitures des coupes de marque admises par la FFSA dans le Championnat de France.
 - ° Groupe N, FN et N2 série
 - ° Groupe GT de Série, Groupe GT+
- Les voitures kit car sont admises à participer sans marquer de points.

4.1.3: PNEUMATIQUES

En conformité avec l'article 4.2 du Règlement Standard des Rallyes et les articles 4.1.3, 4.1.3.1, 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

4.3: ASSISTANCE

Un parc d'assistance unique sera mis en œuvre pour les 2 Etapes. **Ce parc est situé Place du Foirail à LAISSAC (à 25km à l'est de Rodez sur la N88 entre Rodez et l'A75), il ne sera ouvert qu'à partir de MERCREDI 8 Juillet 14Heures et accessible aux seuls véhicules munis de leur plaque d'assistance, il est interdit de s'installer sans l'accord du Responsable de Parc présent sur place.**

Les véhicules d'assistance même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisation ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le Parc d'Assistance est de :

° 60 m2 par voiture + 40m2 par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

° 60 m2 pour un concurrent inscrit à une Coupe de Marque.

Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m2 supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 12 Euros HT le m2.

L'organisateur délivrera des plaques d'assistance supplémentaires (motor-home, véhicule auxiliaire etc...) au prix de 180 Euros.

Toutes opérations commerciales ou de relations publiques doivent faire l'objet d'une autorisation auprès de l'organisateur.



4.6 : IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Conforme aux Règlements Standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes.

5.2: La publicité obligatoire sera : IGOL, les autres publicités obligatoires seront précisées par additif.

Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité obligatoire.

5.3: La publicité rachetable des organisateurs figurera sur deux bandeaux de 10 cm X 25 cm à apposer de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

5.5 : Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant l'image et l'appellation Rallye Aveyron ' Rouergue Midi Pyrénées' devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'Organisation, sauf à s'exposer à un recours juridique.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1: Le 42ème Rallye « Aveyron Rouergue Midi Pyrénées » représente un parcours de 648.64 Kms comportant 10 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 206.88 Kms. Il est divisé en **2 ETAPES** et **6 SECTIONS**.

1 ERE ETAPE : RODEZ – RODEZ : VENDREDI 10 JUILLET

ES 1 : LAISSAC : 12,85 Km

ES 2 : CAMPOURIEZ – LE NAYRAC : 35,45 Km

ES 3 : LAISSAC : 12,85 Km

ES 4 : CAMPOURIEZ – LE NAYRAC : 35,45 Km

2 EME ETAPE : RODEZ – RODEZ : SAMEDI 11 JUILLET

ES 5 : TREMOUILLES-COMPS : 12,90 km

ES 6 : Ste JULETTE-CALMONT : 10,74 km

ES 7 : LUC-MOYRAZES : 31,50 km

ES 8 : TREMOUILLES-COMPS : 12,90 km

ES 9 : Ste JULIETTE-CALMONT : 10,74 km

ES 10 : LUC-MOYRAZES : 31,50 km

6.2: RECONNAISSANCES

La présence de tout licencié sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à 3 par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur :

- le W.E. précédant le départ rallye ou
- 2 journées consécutives précédant le départ du rallye **et ce dès le mardi.**

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Le panachage WE/semaine est interdit.

La FFSA pourra diligenter des contrôles de reconnaissances de manière inopinée.

Pour les membres de l'équipe technique du team (team manager, ingénieur, technicien des pneumatiques, etc.), transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du rallye, y compris les épreuves spéciales, et seulement durant les horaires de reconnaissances. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule. Cette identification pourra donner lieu à un droit de 160€ perçu par l'organisateur. Aucun outillage, ni pièces de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance ne sont autorisés à bord du véhicule. Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances concurrent.



Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

Les autocollants identifiants numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable), et de la lunette arrière, sur les vitres arrières latérales:

Les sanctions suivantes seront appliquées :

- ° Départ refusé
- ° Amende identique à la valeur des droits d'engagement.
- ° Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées

Autres infractions

° 1^{ère} infraction selon la gravité :

- 1 mn à 3mn
- Ou départ refusé
- Et/ou amende du montant de l'engagement.

° 2^{ème} infraction

- interdiction de prendre le départ
- demande de sanction à la FFSA
- amende du double de l'engagement

Les trois pénalités sont cumulées.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES SONT INTERDITES SAUF AUX HORAIRES COMME DEFINIS SUIVANT LE TABLEAU CI-DESSOUS

PLANNING DES RECONNAISSANCES

SAMEDI 4 JUILLET OU MARDI 7 JUILLET 2015

ES LAISSAC

DE 13H à 16H

ES CAMPOURIEZ-LE NAYRAC DE 15H à 19H

DIMANCHE 5 JUILLET OU MERCREDI 8 JUILLET 2015

ES TREMOUILLES-COMPS DE 8H à 11H
ES LUC-MOYRAZES DE 14H à 18H

ES Ste JULIETTE-CALMONT DE 9H à 12H

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne soient désavantagés découvrant une route dégradée réduisant leur vitesse, le jour de la course l'organisation se réserve le droit de protéger des cordes avec piquets, séparateurs, bottes de paille, et autres.

La détérioration volontaire de ces protections, même par les ouvriers, pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1: DEPART

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé de départ le JEUDI 9 JUILLET à partir de 17H00.

Les organisateurs prévoient la réunion de toutes les voitures de course dans ce parc situé Avenue Victor Hugo à RODEZ dans les conditions suivantes:

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé à 23H00.

Une présentation des pilotes aura lieu sur le Podium situé Bd du 122°RI devant la Salle des Fêtes de Rodez lors de votre entrée en parc fermé le Jeudi à partir de 17H00.

Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.1.9 : OUVREURS

Les ouvriers seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvriers auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.



En cas de forfait : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par email : rallyeduroergue@wanadoo.fr

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires **et porteurs** d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment **comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.**

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de 160 € perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Ils devront se présenter au plus tard 1H40 avant le départ de la 1^o voiture de course dans l'ES.

Ces véhicules ne sont pas assurés par l'organisateur (article 2 règlement standard des Rallyes).

7.2.11: DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires seront les suivants.

Chasuble Rouge	Directeur Epreuve	Chasuble orange barrée : Chef de Poste
Chasuble blanche	Médecin	Chasuble Orange : Commissaire
Chemise Rouge	Relation concurrent	Chasuble Jaune : Commissaire Inter Radio
Chasuble noire :	Commissaire Technique	Chasuble Verte : Médias

7.3.16 : Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié **par écrit**, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté **du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).**

Une pénalité de DIX heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5 : EPREUVES SPECIALES

7.5.17 : Conforme au Règlement Standard des Rallyes

7.5.17.1p : Déclaration d'abandon : tout concurrent abandonnant le rallye sur un secteur de liaison ou sur une ES devra informer immédiatement la direction de course par téléphone.

7.5.17.3p : Dépannage : Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.



7.5.20: SPECIALE D'ESSAI

Mise à disposition d'une spéciale d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés.

Elle aura lieu le **JEUDI 9 JUILLET 2015 de 10 H 00 à 14 Heures à LAISSAC à 2.2km du parc d'assistance.**

Une participation financière sera demandée : **100 Euros pour tous les concurrents.**

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai quel qu'il soit dans la région du rallye **excepté** sur la Base d'Essais du Nayrac.

Seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

9.1: CHAMPIONNAT PILOTES :

Voir règlement CFR 2015

9.2: CHAMPIONNAT JUNIOR

Voir règlement CFR 2015

9.3: CHAMPIONNAT FEMININ

Voir règlement CFR 2015

9.4 : CHAMPIONNAT TEAM

Voir règlement CFR 2015

9.5: CLASSEMENT PROMOTION : TROPHEE MICHELIN

Voir règlement CFR 2015

Le Classement Promotion/Trophée Michelin sera extrait du Classement Général.

Sont exclus de ce classement, les pilotes prioritaires FIA, les pilotes concourant sur des WRC ou Kit Car, les pilotes évoluant dans le cadre d'une Coupe de Marque, les pilotes soutenus par un constructeur ou son représentant.

9.6 : CLASSEMENT COPILOTES

Voir règlement CFR 2015

9.7 : POINTS BONUS

Voir règlement CFR 2015

Les Classements Partiels Provisoires seront publiés au tableau officiel :

° Après la 1 ère Etape : SAMEDI 11 JUILLET 2015 à 7 Heures Avenue Victor Hugo à RODEZ ils serviront uniquement à déterminer les ordres et heures de départ de l'Etape suivante.

Le Classement Final Provisoire du rallye sera affiché le SAMEDI 11 JUILLET 2015 une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé : Avenue Victor Hugo à RODEZ. Une heure après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé, il deviendra Classement Final Définitif.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

10.1: REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Samedi 11 JUILLET 2015 sur le Podium d'Arrivée à partir de 18 Heures 25.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement situé à RODEZ Chemin de Corniche Val de Bourran (sous régime de parc fermé) de 20 minutes minimum en amont de ce podium. Le pointage en avance au dernier CH du rallye sera interdit (Avant Podium).



PRIX PAR CLASSES en espèces.

De 1 à 3 Partants	1 ^{er}	25% du Montant du droit d'engagement
De 4 à 5 Partants	1 ^{er}	50% du Montant du droit d'engagement
De 6 à 10 Partants	1 ^{er}	Montant du droit d'engagement
A partir de 11 Partants	1 ^{er}	Montant du droit d'engagement
	2 ^{eme}	50% du Montant du droit d'engagement
	3 ^{eme}	25% du Montant du droit d'engagement

Montant de l'engagement effectivement payé plafonné au montant de l'engagement normal avec publicité optionnelle.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste le Mercredi 15 JUILLET sauf vérifications finales en cours.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du Classement Général
 - Les 3 premiers équipages du Classement Promotion/Trophée Michelin
 - Les 3 premiers équipages du Classement Pilotes Régionaux (CRSA Midi-Pyrénées)
 - Les 3 premiers du Championnat Junior
 - Les 3 premiers équipages de l'Opel Adam Cup
 - Les 3 premiers équipages du Citroën Racing Trophy Junior
 - Le premier équipage Féminin
- Des coupes seront attribuées à 3 commissaires de route tirés au sort à l'issue du rallye.

10.2: PRIX CLASSEMENT PROMOTION - TROPHEE MICHELIN

Voir règlement CFR 2015

10.3 : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE

Les 3 premiers du classement général, du Classement Promotion/Trophée Michelin, du Championnat Junior Citroën Trophy Junior, de l'Opel Adam Cup doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de Presse immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le Podium et rangé leur voiture en Parc Fermé



42ème RALLYE AVEYRON ROUERGUE MIDI PYRENEES

1ère étape

vendredi 10 juillet 2015

Cont.	Lieux	ES	Liaisons	Total	TI	1ère	Dem	Moy
0	Sortie du Parc fermé-Av Victor Hugo					10:30	12:40	
0A	Podium-Salle des Fêtes		0,600	0,600	0:05	10:35	12:45	7,2
0B	Assistance Laissac IN		28,100	28,700	0:40	11:15	13:25	43,1
PA A	<i>Distance depuis Départ</i>	0,000	28,700	28,700				
RZ 1	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	48,300	98,390	146,690				
OC	Assistance OUT				0:30	11:45	13:55	
1	Laissac		1,250	1,250	0:10	11:55	14:05	7,5
DES 1	LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE	12,850	0,100	0,100	0:03	11:58	14:08	
2	La Combe		59,120	71,970	1:30	13:28	15:41	48,0
DES 2	CAMPOURIEZ-LE NAYRAC	35,450	0,400	0,400	0:03	13:31	15:41	
2A	Regroupement BOZOULS IN		21,080	56,530	1:10	14:41	16:51	48,5
Parc de regroupement : 40mn								
2B	Regroupement OUT				0:40	15:21	17:31	
2C	Assistance Laissac IN		16,440	16,440	0:20	15:41	17:51	49,3
PA B	<i>Distance depuis dernière assistance</i>	48,300	98,390	146,690				
RZ 2	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	48,300	98,390	146,690				
2D	Assistance Out				0:40	16:21	18:31	
3	Laissac		1,250	1,250	0:10	16:31	18:41	7,5
DES 3	LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE	12,850	0,100	0,100	0:03	16:34	18:44	
4	La Combe		59,120	71,970	1:30	18:04	20:14	48,0
DES 4	CAMPOURIEZ-LE NAYRAC	35,450	0,400	0,400	0:03	18:07	20:17	
4A	Regroupement BOZOULS IN		21,080	56,530	1:10	19:17	21:27	48,5
Parc de regroupement : 20mn								
4B	Regroupement OUT				0:20	19:37	21:47	
4C	Assistance Laissac IN		16,440	16,440	0:20	19:57	22:07	49,3
PA C	<i>Distance depuis dernière assistance</i>	48,300	98,390	146,690				
RZ 3	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	0,000	55,050	55,050				
4D	Assistance Out				0:40	20:37	22:47	
4E	Podium Parc fermé Rodez IN		27,500	27,500	0:35	21:12	23:22	47,1
		ES	Liaisons	Total				
Total étape 1		96,600	252,980	349,580				



2ème ETAPE

samedi 11 juillet 2015

Cont.	Lieux	ES	Liaisons	Total	TI	1ère	Dern	Moy
4G	Parc Fermé Rodez OUT					9:00	10:50	
4H	Assistance Laissac IN		27,550	27,550	0:35	9:35	11:25	47,2
PA D	<i>Distance depuis dernière assistance</i>	0,000	55,050	55,050				
	<i>Distance jusqu'à la prochaine assistance</i>	55,140	92,830	147,970				
RZ 4	<i>Distance depuis le dernier refueling</i>	0,000	55,050	55,050				
	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	55,140	92,830	147,970				
4I	Assistance OUT				0:20	9:55	11:45	
5	Trémouilles Quillodrome		32,850	32,850	0:50	10:45	12:35	39,4
DES 5	TREMOUILLES-COMPS	12,900	0,100	0,100	0:03	10:48	12:38	
6	Pont de Grand Fuel		7,850	20,750	0:25	11:13	13:03	49,8
DES 6	STE JULIETTE-CALMONT	10,740	0,100	0,100	0:03	11:16	13:06	
6A	Regroupement La Primaube IN		9,500	20,240	0:25	11:41	13:31	48,6
Regroupement : 40'								
6B	Regroupement OUT				0:40	12:21	14:11	
7	Luc		5,650	5,650	0:10	12:31	14:21	33,9
DES 7	LUC - MOYRAZES	31,500	0,100	0,100	0:03	12:34	14:24	
7A	Assistance Laissac IN		36,680	68,180	1:25	13:59	15:49	48,1
PA E	<i>Distance depuis dernière assistance</i>	55,140	92,830	147,970				
	<i>Distance jusqu'à l'arrivée</i>	55,140	68,400	123,540				
RZ 6	<i>Distance depuis le dernier refueling</i>	55,140	92,830	147,970				
	<i>Distance jusqu'au prochain refueling</i>	55,140	68,400	123,540				
7B	Assistance OUT				0:40	14:39	16:29	
8	Trémouilles		32,850	32,850	0:50	15:29	17:19	39,4
DES 8	TREMOUILLES-COMPS	12,900	0,100	0,100	0:03	15:32	17:22	
9	Pont de Grand Fuel		7,850	20,750	0:25	15:57	17:47	49,8
DES 9	STE JULIETTE-CALMONT	10,740	0,100	0,100	0:03	16:00	17:50	
9A	Regroupement La Primaube IN		9,500	20,240	0:25	16:25	18:15	48,6
Regroupement : 20mn								
9B	Regroupement OUT				0:20	16:45	18:35	
10	Luc		5,650	5,650	0:10	16:55	18:45	33,9
DES 10	LUC - MOYRAZES	31,500	0,100	0,100	0:03	16:58	18:48	
10A	Parc de repositionnement IN		10,900	42,400	0:50	17:48	19:38	50,9
10B	Parc de repositionnement OUT				0:20	18:08	19:58	
10C	PODIUM RODEZ		1,350	1,350	0:10	18:18	20:08	8,1
		<i>ES</i>	<i>Liaisons</i>	<i>Total</i>				
Total étape 2 :		110,280	188,780	299,060				
Total Rallye :		206,880	441,760	648,640				

